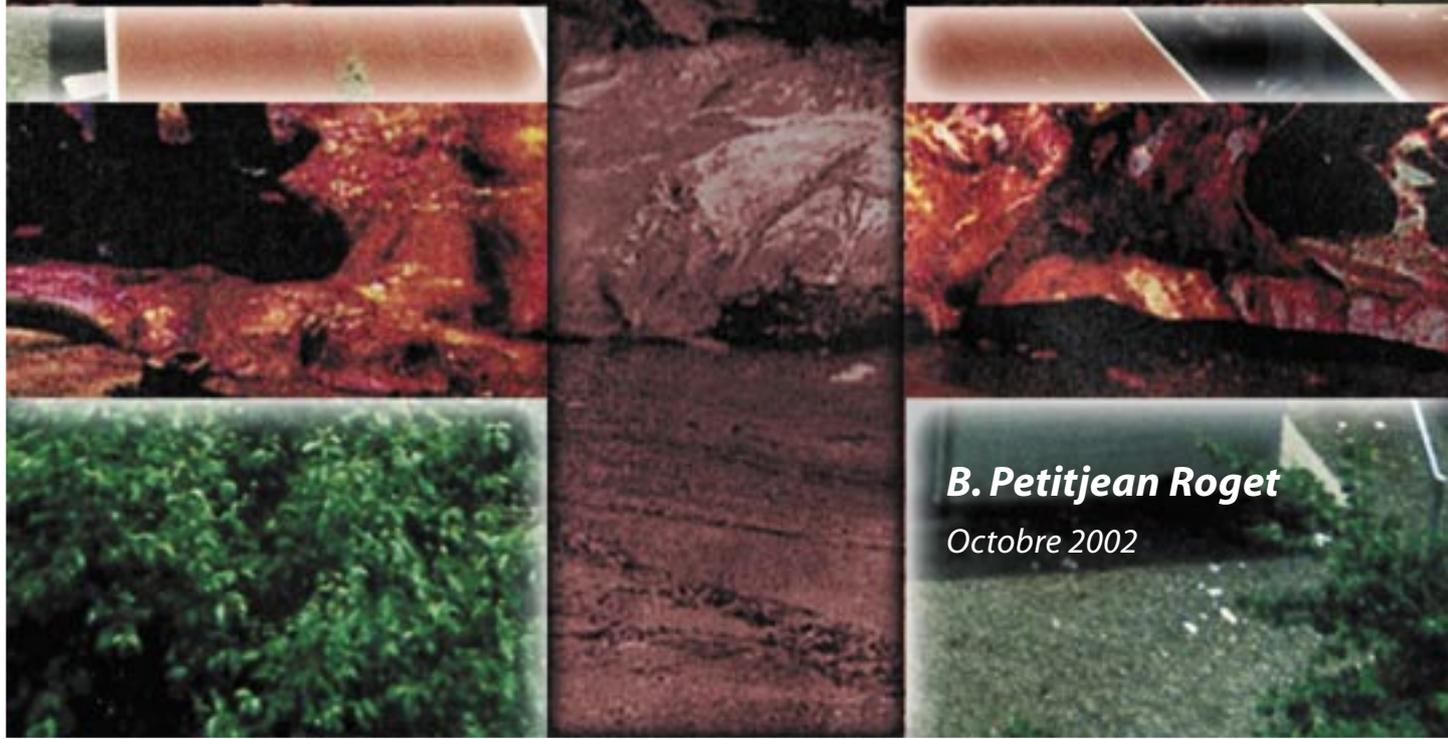




**Aspects socio-economiques et politiques  
de l'aide japonaise à la pêche  
dans les petites îles indépendantes  
de la Caraïbe de l'est**



*B. Petitjean Roget*

*Octobre 2002*

# Table matière

Introduction:

<b>Note de synthèse</b>	<b>4</b>
<b>Aspects socio-economiques et politiques de l'aide japonaise à la pêche dans les petites îles indépendantes de la Caraïbe de l'est</b>	<b>7</b>
<b>Les diverses îles étudiées et leur secteur de la pêche</b>	<b>9</b>
L'arrière plan	9
Les investissements du secteur traditionnel de la pêche	10
La pratique de la pêche	12
La question de la ZEE de 200 milles	12
<b>Les aides japonaises à la pêche dans les îles étudiées</b>	<b>13</b>
<b>Les complexes de pêche réalisés</b>	<b>15</b>
<b>Examen des aides du point de vue des pays receveurs</b>	<b>17</b>
Quel est l'effet immédiat sur le secteur en terme de production et de valeur?	17
Ces installations entraînent-elles un accroissement des prises?	17
Ces installations peuvent-elles être amorties en vue de leur renouvellement?	17
La logique de ces aides	20
<b>Ces investissements du point de vue des gouvernements et des hommes politiques de ces îles</b>	<b>21</b>
Arrière plan sur l'évolution historique et la situation économique	21
La gestion des priorités	24
Les études d'accompagnement et le changement social	24
L'impact financier de ces investissements dans l'économie de ces îles	25
En quoi le mode de gestion du projet peut-il lui aussi poser problème?	26
Quelles sont les contreparties demandées par le Japon pour accorder ces aides?	27
<b>L'aide du point de vue du Japon pays donateur</b>	<b>28</b>
Une aide ciblée : l'aide à la pêche	28
L'intérêt économique direct ou indirect de la ZEE	29
Une décision stratégique acquérir un soutien aux positions japonaises	29
<b>Une autre politique pour un développement durable</b>	<b>33</b>
<b>Annexe 1 – Les complexes de pêche</b>	<b>35</b>
<b>Annexe 2 – Bibliographie Sommaire</b>	<b>40</b>



Eastern Caribbean Coalition for  
Environment Awareness (ECCEA)  
BP 4030 Terres Sainville  
97254 Fort De France  
Martinique, French West Indies



Swiss Coalition for the  
Protection of Whales (SCPW)  
P.O. Box 30  
CH-8820 Wädenswil  
Switzerland

Graphic Design: Nielsen Design  
(Greg Nielsen & Corinna Ouboter)

## Note de synthèse

Dans la Caraïbe de l'Est six petits pays indépendants, et membres des Nations Unies, Grenade, Saint Vincent & les Grenadines, Sainte Lucie, Dominique, Antigua & Barbuda, Saint Kitts & Nevis, ont bénéficié depuis 1987 pour les uns, et 2000 pour les autres, d'une aide bilatérale japonaise centrée essentiellement dans le domaine de la pêche. Le montant de cette aide selon les statistiques du ministère des Affaires Étrangères du Japon serait de 18.490 millions de Yens soit environ 160,1 millions de USD. Ce qui ne représente cependant, rappelons le, qu'environ la moitié de l'aide de la CEE à ces mêmes pays durant la même période de 367,1 millions d'unité de comptes environ 330 Millions de USD.

Ce qui en fait sa spécificité c'est qu'elle a été concentrée dans un seul secteur, puisque vingt deux (22) projets d'infrastructure de pêche ont été financés dans ces îles au moyen de ces fonds. Or le secteur de pêche de ces îles situées en zone tropicale entre le 12° et le 17° 30 de latitude Nord est l'un des secteurs les plus traditionnels de ces sociétés insulaires, et joue souvent plus le rôle d'un secteur refuge pour un travail complémentaire qu'un secteur de pleine activité. Ce secteur représente selon les îles de 1 à 2% du Produit Intérieur Brut. Les effets de cette aide massive devraient donc être spectaculaires en matière de développement.

Mais s'agit il d'un développement durable au sens que lui a donné la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement, c'est à dire, est ce un développement qui rencontre les besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à atteindre leurs propres besoins? Quels sont les effets observés sur le secteur de pêche de ces îles? Quels sont les effets sur l'économie de ces pays, en matière de développement, en matière d'équilibre de la balance des paiements, en matière de budget public? Qu'est ce qui pousse la coopération japonaise à concentrer ainsi ses efforts uniquement sur ce type d'investissement?

Pour répondre à ces questions une mission d'évaluation a été confiée à un économiste connaissant bien la caraïbe. Cette mission s'est déroulée en juillet et août 2002. Sa mission confirme ce que les statistiques indiquaient déjà, que les résultats de cette aide sur le secteur de la pêche de ces îles sont loin d'être probants.

En ce qui concerne l'effet sur le secteur de pêche. L'évolution des tonnages pêchés, les rares statistiques montrent des résultats contradictoires dans certaines îles les prises ont régulièrement diminuées, dans d'autres elles ont augmenté. Il n'y a donc pas de corrélation entre la création des infrastructures de pêche par l'aide japonaise et les prises. Une analyse plus fine a montré qu'en réalité qu'il existe un lien indirect. La création d'infrastructures de pêche a permis une amélioration des prises là où des investissements avaient été effec-

tués par ailleurs dans des unités de pêche modernes, mais cela s'est effectué en marginalisant les populations des pêcheurs du secteur traditionnel. Une petite amélioration en terme de valeur a cependant été générée par la seule présence de dispositifs de conservation, ainsi qu'une amélioration en terme sanitaire concernant la présentation à la vente du poissons sur lit de glace. Par ailleurs l'analyse a montré que ces investissements ne pourront être amortis par prélèvement de services sur le seul secteur de la pêche, c'est à dire qu'elle ne peuvent dépasser un point mort, qu'à la condition de d'avoir la valeur totale de la production du secteur multipliée par environ 3,7 dans le cas d'Antigue, par environ 1,9 à la Dominique, ou par environ 1,6 à la Grenade pour ne parler que de ces îles. Il n'existe pas de réserve de capacité productive de cette importance dans ce secteur traditionnel. Il faut des investissements complémentaires dans des unités de pêche modernes, et dans la formation des hommes. Nulle part cet aspect n'est soutenu par la coopération japonaise. En outre cet investissement complémentaire accroît une seconde fois le coefficient multiplicateur.

*La transformation du secteur de la pêche ne peut en aucun cas s'opérer comme seule conséquence des effets des investissements financés et réalisés au moyen de cette aide.*

Ce même constat a du être fait par JICA l'organisme chargé de l'aide japonaise et pourtant d'année en année cette action a été reconduite y compris dans des zones fortement exposées aux cyclones où les infrastructures ont plusieurs fois été détruites ce qui implique la demande d'une nouvelle aide pour procéder aux réparations. *Il est donc clair que la logique qui pousse à multiplier la réalisation de tels investissements n'a rien à voir avec une transformation réelle du secteur de la pêche dans ces diverses îles. En outre le risque de voir ces complexes de pêche détruits ou endommagés a forcément été intégré dans le processus de décision d'attribution de l'aide.*

Quel est l'effet de ces aides sur l'économie de ces îles et sur les budgets publics? Rappelons d'abord qu'il s'agit de très petites économies insulaires et que le montant annuellement consacré à l'aide à la pêche représente annuellement 1 à 2% de leur produit intérieur brut, soit autant ou plus que la valeur ajoutée totale du secteur pêche. En outre ces économies insulaires ont un énorme problème d'équilibre de leur balance des paiements, une grande difficulté à équilibrer leur budget public de fonctionnement, et une quasi impossibilité à financer leurs tout seul les investissements publics pour lesquels ils dépendent de l'aide internationale. Ces pays ont néanmoins dans l'ensemble mieux réussis si on considère leur «Indice de Développement Humain» (HDI) que la grande majorité des pays en voie de développement, probablement parce que les flux migratoires qui ont été générés ont facilement été absorbés en Grande Bretagne, aux USA et au Canada et que la croissance démographique n'a pas entraîné des situations catastrophiques.

L'enquête a démontré que s'il y a bien eu une étude stratégique globale confiée par JICA en 1993 à une société spécialisée l'OAFIC, cependant aucune étude sociologique n'a été conduite sur les populations concernées du secteur de la pêche, leurs besoins, leur comportement, et leur capacité à s'adapter au changement, *de sorte que l'échec de cet politique était prévisible*. Restent les effets induits des gros investissements dans l'économie de ces îles. Compte tenu des modalités de gestion de ces aides *il est peu probable que la valeur ajoutée locale payée par l'aide aie dépassé 38 à 40% du montant affiché de l'aide, et probablement moins si* comme malheureusement il y a tout lieu de penser une partie de ces aides comporte une enveloppe financière destinée à récompenser les efforts méritoires de ceux qui apportent leur appui au projet, et de faire taire les consciences de ceux qui y sont opposés.

Qu'est ce qui pousse la coopération japonaise à concentrer ainsi ses efforts uniquement sur ce type d'investissement? *Il existe une stratégie mise en œuvre par le Japon dont l'instrument est l'utilisation de l'aide à la pêche*. Quelles sont les contreparties à ces aides?

Ce pourrait être l'accès à la zone économique exclusive, mais pourquoi investir tant pour de si petites zones de 6.800 Mm<sup>2</sup> à 70.000 Km<sup>2</sup> alors que des négociations avec des pays presque aussi petits portent dans le Pacifique sur des millions de Km<sup>2</sup>. Et puis pourquoi des infrastructures à terre qui ne pourront pas servir au transbordement de la pêche hauturière japonaise? *La contrepartie n'est pas l'accès à la ZEE, alors elle ne peut être que stratégique*.

L'existence de liens étroits entre la politique d'aide à la pêche et le soutien en retour que le Japon attend a été reconnu, par plusieurs officiels japonais mais aussi d'hommes politiques de ces îles de façon non ambiguë. Il existe au moins deux critères qui déterminent l'attribution d'aides à la pêche: le pays receveur doit signer un accord de pêche avec le Japon; le pays receveur doit soutenir le Japon dans diverses organisations internationales.

Or précisément les micro-états de la Caraïbe sont membres à part entière des Nations Unies. Si nous n'avons pas pu établir avec certitude l'existence cependant plus que probable d'accords de pêche, nous avons pu établir avec certitude que ces pays se sont mis, au terme d'un changement radical de position, à soutenir les positions du Japon dans les Commissions Baleinières, dans la CITES à partir du moment où ils sont devenus receveur d'aides à la pêche.

*Une stratégie a donc bien été élaborée qui consiste pour le Japon à acheter et à constituer au moyen des aides à la pêche des minorités de blocage au sein de diverses organisations internationales.*

## Aspects socio-economiques et politiques de l'aide japonaise à la pêche dans les petites îles indépendantes de la Caraïbe de l'est

### B. Petitjean Roget<sup>1</sup>

#### ■ L'arrière plan

Un groupe d'îles de la Caraïbe de l'Est, Grenade, Saint Vincent & les Grenadines, Sainte Lucie, Dominique, Antigua & Barbuda, Saint Kitts & Nevis, des micro-états, anciennes colonies anglaises, ayant accédé à l'indépendance et à la souveraineté entre 1974 et 1983, sont depuis une dizaine d'années l'objet, de la part du Japon, d'une politique d'aide bilatérale centrée essentiellement dans le domaine de la pêche.

On ne devrait que saluer une telle initiative généreuse du Japon au profit de ces petits pays de la Caraïbe, si précisément l'étude des aspects économiques et politiques de ces aides spécifique-

ment centrées sur un seul objet, les infrastructures de pêche, ne mettait à jour certains points qui peuvent poser un véritable questionnement aux communautés de ces îles, comme à la communauté internationale. (voir Table I)

C'est une aide incontestablement importante mais qui reste cependant moins importante que l'aide consentie par la CEE à ces îles durant la même période. (voir Table II)

L'aide japonaise à la pêche présente des caractéristiques très différentes par rapport à l'aide consentie par la CEE. Ainsi c'est une aide bilatérale négociée au coup par coup entre un géant économique le Japon et chacun de ces petits

TABLE I

Aide Japonaise à la Pêche avant 2002		Aide en Mn Yens	Equivalent Mn USD	Aide /an Mn USD	Aid /Projet in Mn USD	Aide / an % GDP 2000
St. LUCIA	1987-2001 8 réalisations	5 644	54,3	6,8	6,8	1,0%
St. VINCENT & GRENADINES	1987-2001 5 réalisations	3 154	30,7	5,1	6,1	1,5%
GRENADA	1989-2001 3 réalisations & 1 projet nouveau	2 439	20,1	3,3	6,7	0,8%
DOMINICA	1993-2001 2 réalisations & 2 projets nouveaux	3 370	29,8	6,0	14,9	2,2%
ANTIGUA & BARBUDA	1997-2001 3 réalisations & 2 en construction	2 935	25,3	8,4	8,4	1,3%
St. KITTS & NEVIS	2000-2001 1 réalisations en cours	948	9,0	4,5	9,0	1,4%
<b>Total</b>		18 490	169,1			

<sup>1</sup> Bernard PETIJEAN ROGET, est Consultant. Titulaire d'un DES ès sciences économiques, diplôme de 3 cycles de l'Université de Paris I. Il est ancien chargé d'enseignement à l'Université Antilles Guyane. Il est ancien Conseiller du Commerce Extérieur de la France. Il a dirigé un groupe de plus de quinze sociétés implantées dans la zone Caraïbe. Il est aussi ancien membre de la CAIC Caribbean Association of Industry and Commerce, de la CCIM Chambre de Commerce de la Martinique, et ancien Président des Industries de la Martinique.



Fisheries infrastructure

pays, alors que l'aide CEE est une aide multilatérale négociée au sein d'une convention générale liant la CEE à l'ensemble des pays ACP. C'est ensuite une aide exclusivement centrée non seulement sur le secteur pêche, mais plus particulièrement sur le financement des infrastructures de ports de pêche, alors que l'aide consentie par la CEE concerne à la fois des infrastructures, mais aussi et surtout une aide à la stabilisation des marchés d'exportation et un libre accès au marché européen pour les produits des pays ACP dont font parties nos îles concernées.

L'objectif proclamé de toute forme d'aide économique est d'apporter une amélioration immédiate ou durable à une situation constatée dans un pays donné ou dans un secteur de ce pays, de préserver l'avenir, et de ne pas créer de nouvelles formes de dépendances qui seraient générées par le seul effet de l'aide proprement dite. Qu'en est-il de l'aide à la pêche?

Cette aide japonaise ciblée apparaît massive puisqu'elle concerne le secteur de la pêche qui ne représente qu'environ 1% à 2% du PIB de ces îles, et que le montant des aides annuellement octroyées à une île est parfois égale ou supérieure à la valeur totale de son secteur de la pêche. On serait donc en droit d'attendre des résultats visibles sur la pêche. Or rien ne permet de dire aujourd'hui que le résultat de ces aides, sur ce secteur économique soit probant. On peut même se demander si elle ne génère pas de nouvelles formes de dépendances?

TABLE II

EEC Funding	To ***	Antigua ME	St. Kitts ME	Dominica ME	Grenada ME	St. Lucia ME	St. Vincent ME	Total
7th EDF	1	3,5	2,5	6,5	6,5	5,0	5,4	28,4
8th EDF	1	4,5	3,0	8,5	6,5	6,0	6,0	34,5
9th EDF	1	3,0	4,0	15,7	7,4	19,5	21,0	70,6
<b>Total</b>		<b>11,0</b>	<b>9,5</b>	<b>29,7</b>	<b>20,4</b>	<b>30,5</b>	<b>32,4</b>	<b>133,5</b>
STABEX 94	1&2			10,5	2,2	26,2	31,2	70,0
STABEX 95	1&2			14,1	2,0	20,4	15,0	51,9
STABEX 96/97	1&2			10,2	0,9	13,6	16,5	41,1
STABEX 98	1&2			1,6	0,0	4,4	0,0	6,0
STABEX 99	1&2			0,9	0,0	3,1	0,0	4,0
STABEX reliquats	1&2			3,8	0,3	9,0	3,5	16,6
<b>Total</b>				<b>41,0</b>	<b>5,4</b>	<b>76,6</b>	<b>66,6</b>	<b>189,6</b>
SFA 99	1			6,5	1,0	8,5	6,1	22,1
SFA 00	1			6,5	0,5	8,9	6,5	22,3
<b>Total</b>				<b>13,0</b>	<b>1,5</b>	<b>17,4</b>	<b>12,6</b>	<b>44,4</b>
<b>G. TOTAL</b>		<b>11,0</b>	<b>9,5</b>	<b>83,7</b>	<b>27,3</b>	<b>124,5</b>	<b>111,6</b>	<b>367,6</b>

\*\*\* 1 = Allocation, 1&2 = Allocation & Interest

## Les diverses îles étudiées et leur secteur de la pêche

### ■ L'arrière plan

Les six îles étudiées et leurs dépendances se situent dans l'arc antillais, dans la zone tropicale comprise entre le 12° et le 17°30 de latitude Nord. Elles se trouvent donc en pleine zone de passage des cyclones qui tous les ans dévastent la région.

Mis à part Barbuda et en partie Antigua, ce sont toutes des îles volcaniques. Il existe une différence marquée en matière de végétation et donc d'agriculture potentielle d'exportation entre un groupe d'îles au faible relief n'arrêtant pas les nuages et les pluies (Union, Mayero, Canouan, Moustique, Bequia et l'île de Barbude) et les îles au relief plus élevé, sur lequel se déversent les précipitations (Grenade, Carriacou, Saint Vincent, Dominique, et dans une moindre mesure Saint Kitts, Nevis et Antigue).

Du point de vue de la pêche on doit distinguer les îles qui disposent au moins sur l'une de leur côte d'un petit plateau continental sous marin de faible profondeur, avec des récifs coralliens, Grenade, l'ensemble des Grenadines de Carriacou à Bequia, Sainte Lucie, Antigue et Barbude, Saint Kitts et Nevis dans leur environnement immédiat, et les autres îles Saint Vincent et Dominique sans plateau continental.

Bien que la consommation annuelle de chacune de ces îles soit estimée comprise entre 20 et 25 Kg/an et par habitant, le secteur de la pêche n'a jamais joué dans ces îles qu'un rôle tout à fait marginal en terme économique.



Il ne représente qu'une fraction de 1 à 2% du PIB mais continue à jouer un rôle considérable au plan social comme activité d'appoint pour une partie des populations.

La pêche est dans ces îles en effet un secteur pseudo archaïque, une création au milieu du XIX siècle, après les interdits de l'époque de l'esclavage, d'un secteur économique refuge souvent associé à une agriculture vivrière. Les pêcheurs sont rarement exclusivement des pêcheurs, mais souvent aussi des agriculteurs. Cette pêche de tradition reconstituée apparaît au confluent de trois influences: une influence caraïbe en ce qui concerne la connaissance des poissons (autres que les espèces migratrices), ainsi que la création de pirogues ou de nasses; une influence européenne en ce qui concerne les barques de pêche, la voile, les méthodes de pêches, l'utilisation des filets; une influence afri-



caine en ce qui concerne la pêche d'espèces similaires à celles que l'on trouve sur les côtes de l'Ouest africain, dont une importante partie des populations esclaves est issue.

S'agissant de l'influence caraïbe, il convient ici d'indiquer que rien dans les recherches effectuées à ce jour, aucun vestige, ne permet de dire que les caraïbes chassaient les mammifères marins, bien au contraire les chroniqueurs nous ont clairement indiqué que ceux-ci refusaient de se nourrir de ces mammifères comme les Lamantins (Manatee) qu'ils considéraient comme tabou. Il est donc parfaitement infondé de dire que la pêche à la baleine pratiquée dans l'île de Bequia serait une tradition d'origine amérindienne alors que l'on sait parfaitement que cette pratique a été introduite dans l'île par des chasseurs de baleines à la fin du 19<sup>e</sup> siècle.

C'est un secteur qui est toujours fortement influencé par la tradition et peu influencé par les connaissances scientifiques. La différenciation des rôles masculins et féminins y est forte. L'individualisme prime généralement sur la coopération entre pêcheurs. En outre c'est un secteur qui s'est doté de règles parfois magiques acceptées par l'ensemble de la communauté de la pê-

che. Ainsi jusqu'à nos jours on recherche sur l'eau ce que l'on appelle des «bois flots», ce peut être à peu près n'importe quoi qui flotte et sur lequel des poissons volants par exemple, sont venus déposer leurs œufs, derrière il y a les dorades et puis les grands prédateurs. Le premier pêcheur qui découvre et arrive sur cet élément flottant est celui qui a seul le droit de pêcher sur ce lieu, il est en quelque sorte devenu propriétaire de l'espace qui entoure ce bois flottant. Comment s'est traduite cette coutume au XX<sup>e</sup> siècle lors de l'introduction de moteurs hors bord? Les pêcheurs se sont alors équipés des moteurs hors bord les plus puissants pour arriver les premiers sur les bois, et ce au détriment de l'équilibre des coûts de leur exploitation. La tradition est maintenant prise en défaut avec les dispositifs concentrateurs de poissons.

#### ■ Les investissements du secteur traditionnel de la pêche

En ce qui concerne les types de bateaux de pêche, les plus répandus sont généralement des barques souvent non pontées de 6 à 9 m de long équipées de moteurs hors bord, dans la plupart des îles, sauf à Antigua, où on trouve un canot ponté équipé de moteurs «in bord». Une installation traditionnelle neuve et équipée coûte environ 12.000 US\$. Depuis quelques années, d'abord à la Grenade où une formation aux techniques de pêche au large a été donnée aux pêcheurs par une mission cubaine qui y a introduit les «long liners», on commence à observer l'utilisation de long liners. Ces unités sont numériquement marginales. Quelques sociétés en possèdent comme Caribbean Seafood à Antigua qui en a deux de 15,5 m. S'agissant d'une évaluation sommaire du secteur, il est difficile d'obtenir des chiffres qui varient considérablement selon les sources<sup>2</sup>. Nous avons pu en obtenir pour quelques îles lors de notre voyage en juillet 2002. (voir Table III)

Les investissements dans ce secteur traditionnel sont essentiellement constitués par les barques, les moteurs hors bord et les appareillages.

Les installations à terre jusqu'à l'apparition des complexes de pêche japonais, étaient généralement assez sommaires, mais pouvaient comporter des installations coopératives équipées de matériel de conservation. La coopérative achetant toute la pêche joue en réalité le rôle de banquier pour les divers pêcheurs qui peuvent ainsi mobiliser au jour le jour le produit de leur activité. Nous avons observé de telles coopératives ayant l'air de bien fonctionner avec de petits moyens à Fond Saint Jean par exemple au sud de la Dominique. Les techniques de conservation de la pêche, étaient jusqu'à il y a peu de temps notablement insuffisantes tant à la mer qu'à terre. Les petites barques n'emportent pratiquement jamais de glace, en mer.



TABLE III

Pays	PIB 2000 M US\$	Pêche % PIB		Variable Tonnage		Estimation Valeur Ajoutée du secteur	
		de	à	de T/an	à T/an	de M US\$	à M US\$
Antigua & Barbuda	661,7	0,4%	0,5%	500	600	2,6	3,1
Dominica	268,3	0,8%	2,0%	600	1 500	2,2	5,4
Grenada	410,6	1,4%	2,0%	1 500	2 100	5,9	8,2

TABLE IV

Pays	Nombre de bateaux	Nombre de Long Liners estimés	Secteur Pêche Evaluation Investissement	
			de M US\$	à M US\$
Antigua & Barbuda	236	2	2,6	3,0
Dominica	765	1 or 0?	8,4	1 500
Grenada	735	30	8,1	9,2

A terre, le poisson à peine débarqué est souvent vendu frais sur le bord de la route, sauf les cas où des coopératives ont été équipées de chambres froides, ou de matériel à produire de la glace, comme ceux que l'on trouve dans les hôtels. Dans ce cas il est possible d'approvisionner la distribution et le secteur hôtelier en respectant les règles d'hygiène.

<sup>2</sup> La monographie «World Swordfish Fisheries» établie par US Department of Commerce, NOAA, NMFS en 2001 contient de très nombreux renseignements. Le site [www.caricon-fisheries.com](http://www.caricon-fisheries.com) n'est pas à jour..

## ■ La pratique de la pêche

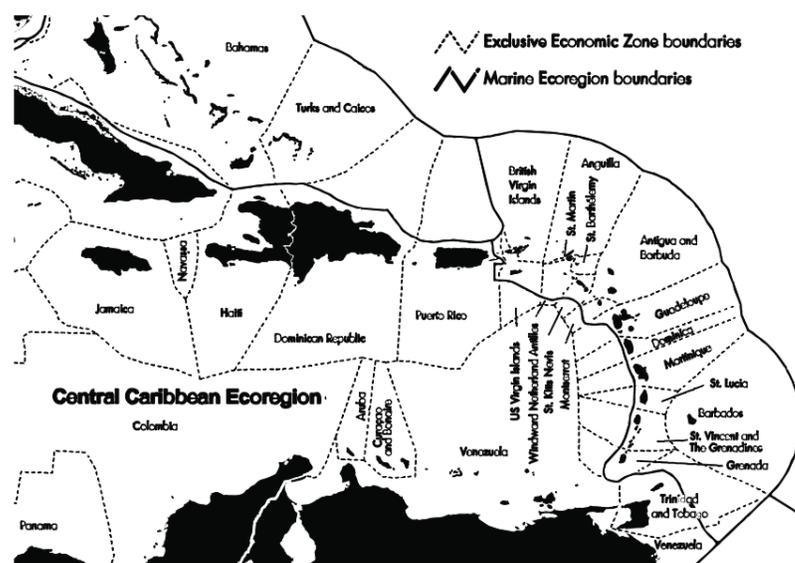
Où pêchent généralement ces pêcheurs? Généralement non loin des côtes en partant tôt le matin et revenant tôt l'après midi. Il est rarement pratiqué la pêche de nuit. Comment pêchent ils? Selon les îles avec ou sans plateau continental la pêche n'est pas tout à fait la même. Lors de notre passage dans les Grenadines en juillet 2002, nous avons observé dans les installations de pêche financées par les Japonais exclusivement une pêche de Lambi. (Conch), par contre à la Dominique nous avons observé des prises de «thons jaune», de «King Fish» sur les marchés à poisson de Grenade et Saint Vincent il y avait des poissons pélagiques pris à la ligne et des poissons de récifs pris dans des nasses ou à la ligne.

## ■ La question de la ZEE de 200 milles

Chacune des îles a décidé d'étendre ses eaux territoriales à 12 milles, et sa zone économique exclusive à 200 milles conformément aux dispositions de Nations Unies «Law of the sea». Comme les îles sont proches les unes des autres la définition de la limite des différentes zones est difficile et parfois encore en suspens, de sorte qu'il n'est pratiquement pas possible de donner la surface précise de cette ZEE.

La plus grande zone économique exclusive celle de Antigua et Barbude est probablement d'environ 70.000 Km<sup>2</sup> alors que celle de Saint Kitts Nevis doit avoisiner les 6 800 Km<sup>2</sup>; celle de Grenade est probablement voisine de 27.000 Km<sup>2</sup>. Rien à voir par conséquent avec les immenses zones économiques exclusives de certaines îles du Pacifique qui couvrent parfois plus du million de Km<sup>2</sup> et qui par conséquent représentent un enjeu économique important.

Bien avant que ces différentes îles n'accèdent à l'indépendance, dès les années 60 il a été constaté la présence de navires de pêche hauturière de Taiwan et du Japon non loin des côtes de ces îles. Depuis il n'y a pratiquement aucune information disponible sur ces pêches. Nous n'avons pas été capable de savoir de façon précise s'il existe des accords de pêche entre ces petits pays et les pays spécialistes de la pêche hauturière comme le Japon, la Corée, Taiwan, ou la Russie.



## Les aides japonaises à la pêche dans les îles étudiées

Examinons les investissements réalisés au titre de cette aide depuis 1987 dans certaines îles jusqu'à nos jours tels qu'ils nous ont apparus au cours d'une mission en juillet août 2002. (voir Table VI)

TABLE VI

Année	Pays	Aide japonaise à la pêche Projet considéré	Equivalence	
			(Mn Yen)	(Mn US\$)
1987	St LUCIA	Fisheries development project	290	2,9
1988	St LUCIA	Fisheries development project	360	3,6
1992	St LUCIA	Project for construction of fish-landing base in Dennery	738	7,3
1994	St LUCIA	Project for Fisheries Development	388	3,7
1995	St LUCIA	Construction of the Fisheries Development Center	527	5,0
1997	St LUCIA	Construction of Vieux Fort Fishery Complex	1 015	9,7
1998	St LUCIA	Construction of Vieux Fort Fishery Complex	1 008	9,6
2001	St LUCIA	Improvement of Coastal Fisheries Development	1 318	12,6
			<b>5 644</b>	<b>54,3</b>
1987	St VINCENT & GRENADINES	Kingstown Fisheries Market Construction Project	292	2,9
1988	St VINCENT & GRENADINES	Kingstown Fisheries Market Construction Project	351	3,5
1990	St VINCENT & GRENADINES	Fisheries' development project	273	2,7
1993	St VINCENT & GRENADINES	Coastal Fisheries' Development Project	731	7,2
1995	St VINCENT & GRENADINES	Fishing Complex Construction Project	731	7,0
1998	St VINCENT & GRENADINES	Construction of Fishery Center	776	7,4
			<b>3 154</b>	<b>30,7</b>
1989	GRENADA	Coastal Fisheries' Development Project	216	2,1
1990	GRENADA	Coastal Fisheries' Development Project	461	4,6
1994	GRENADA	St George's Artisanal Fisheries Complex Project	299	2,1
1995	GRENADA	St George's Artisanal Fisheries Complex Project	502	3,6
1998	GRENADA	Construction of Fish Market in Melville Street	605	4,3
1999	GRENADA	Construction of Fish Market in Melville Street	356	3,4
			<b>2 439</b>	<b>20,1</b>
1993	DOMINICA	Coastal Fisheries' Development Project	617	6,1
1994	DOMINICA	Coastal Fisheries' Development Project	559	5,7
1995	DOMINICA	Coastal Fisheries' Development Project	570	6,5
1998	DOMINICA	Rehabilitation of Roseau Fishery Facility	510	3,6
2001	DOMINICA	Rehabilitation of Roseau Fishery Facility	1 114	7,9
			<b>3 370</b>	<b>29,8</b>
1997	ANTIGUA & BARBUDA	Construction of Fish-landing & Distribution facilities in St John's	1 280	11,2
2000	ANTIGUA & BARBUDA	Promotion of small-scale fisheries	857	7,9
2001	ANTIGUA & BARBUDA	Rehabilitation of Artisanal Fishery	798	6,1
			<b>2 935</b>	<b>25,3</b>
2000	St KITTs & NEVIS	Construction of Basseterre Fisheries' Complex	381	3,6
2001	St KITTs & NEVIS	Construction of Basseterre Fisheries' Complex	567	5,4

Il convient d'ajouter depuis deux nouveaux projets au sud de Sainte Lucie l'un à Choiseul l'autre à Soufrière estimés ensemble à 16,54 M US\$ et un projet à Marigot à la Dominique.

L'aide Japonaise est toujours annuelle, les montants attribués à chaque île (aide par an) varient de 3,3 M US\$, à 8,4 M US\$. Ils correspondent aux déboursés annuels correspondant à la réalisation des projets acceptés. Ceux ci apparaissent budgétés pour des montants unitaires considérables de 6 à 15 Millions de US\$ par projet, montants qui pour certains de ces projets nous ont semblé très élevés après vérification sur place.

## Les complexes de pêche réaliés <sup>3</sup>

Nous avons observé deux types de complexes, le Type 1 autour d'un marché à poisson de type urbain et le Type 2 qui concerne les installations non urbaines centrées sur la pêche et équipées de points de vente simplifiés.

Le Type 1(a), est implanté en ville, comporte un quai (Q) assez haut pour recevoir des bateaux type «long liners», 1,5 à 2,5 au dessus du niveau de l'eau, des bâtiments généralement en béton armés, en remplissage parpaings béton, comportant des installations de froid (F), un marché à poisson couvert (M) équipé de postes de ventes et balances, parfois des véhicules réfrigérés (Vr).

Le Type 1(b) est du type 1(a), équipé en outre d'une plate-forme (P) en pente douce équipée de glissières en élastomère permettant de hâler à la main des canots ou pirogues, et dans ce cas des emplacements fermés pour les pêcheurs.

Le Type 2, généralement implanté hors de la ville, comporte un quai (Q) assez haut pour recevoir des bateaux plus haut sur l'eau que les barques généralement utilisées par les pêcheurs, une plate-forme (P) en pente douce équipée de glissières en élastomère permettant de hâler à la main des canots ou pirogues, des emplacements (L) fermés pour les pêcheurs, des installations de froid (F) avec généralement une tour de stockage d'eau (T), des compresseurs (Co) et parfois une installation de désalinisation



de l'eau de mer (Ds), un abris pour la vente du poisson (Vt), un espace de bureau (B) pour la gestion de l'ensemble. Si l'exposition à la houle est trop forte, alors les installations sont protégées par une digue(D).



<sup>3</sup> Voir en Annexe la présentation détaillée et les photos.

Les installations visitées et visibles en photo en Annexe ont été les suivantes:

Pays	St Kitts	Grenada		Dominica	
Lieu	Basse Terre	St George	Grand Mal	Roseau	Marigot
	Côte Sud Ouest	Côte Ouest	Côte Ouest	Côte Ouest	Côte Nord Est
	en chantier	en ville exposé	sans protection	sans protection	exposé
Aide inscrite	2000-01	98-01	94-95	93-01	Projet 2002
Montant	9,0 M USD\$	7,7 M US\$	5,7 M US\$	29 M US\$	
Type d'installation	Type 1 b	Type 1 b	Type 2	Type 1 b	Type 2

Pays	St Lucia				
Lieu	Gros Ilet	Castrie	Vieux Fort	Dennerly	Soufrière & Choiseul
	Chenal marina	Fond de baie	Côte Sud Ouest	Côte Est	Côte Sud Ouest
			avec digue		
Aide inscrite	94-95	87-88	97-98	92	Projet
Montant	8,7 M US\$	6,5 M US\$	19,3M US\$	7,3 M US\$	de 16,4 M US\$
Type d'installation	Type 2	Type 1 b	Type 1 b		

Pays	St Vincent & Grenadines			
Lieu	Kingstown	Bequia	Canouan	Union
Site	Côte Ouest	Côte Sud	Côte Sud	Côte Est
	en ville		sans protection	protection du récif
Aide inscrite	67-88	94	98	95
Montant	6,4 M US\$	7,2 M US\$	7,4 M US\$	6,96 M US\$
Type d'installation	Type 1 a	Type 2	Type 2	Type 2

Pays	Antigua		
Lieu	St John	Johnson Point	Parham
Site	Fond de baie	Côte Sud	Côte Nord Est
		Exposée	Fond de baie
Aide inscrite	97	2000	2001
Montant	11,2 M US\$	7,9 M US\$	6,1 M US\$
Type d'installation	Type 1a	Type 2	Type 2

Examinons maintenant les effets de ces aides du point de vue du pays receveur de l'aide et de son secteur de pêche, puis du point de vue du pays donateur.

## Examen des aides du point de vue des pays receveurs

### ■ Quel est l'effet immédiat sur le secteur en terme de production et de valeur?

A cette première question en terme de valeur on peut intuitivement répondre: désormais, les pêcheurs disposent d'installations pour conserver et vendre leur pêche dans de bonnes conditions quelle que soit l'heure d'arrivée des barques. Autrement dit partout où antérieurement il n'y avait pas de chambres froides ils améliorent leur revenus en n'étant pas obligés de liquider leurs prises immédiatement à bas prix. On peut estimer cette amélioration à environ 10% de la valeur de la pêche, car à défaut de chambres froides il existait néanmoins déjà des réfrigérateurs pour les prises journalières normales. Par contre l'accroissement du revenu peut être plus important pour les prises exceptionnelles de poissons pélagiques mais durant une courte période. En effet lorsqu'il y a une abondance de poisson sur le marché, les prix du poisson frais baissent. S'il est possible de conserver ce poisson en chambre froide et de laisser passer le pic alors le revenu global des pêcheurs augmente, mais cet impact rapporté à l'année reste limité.

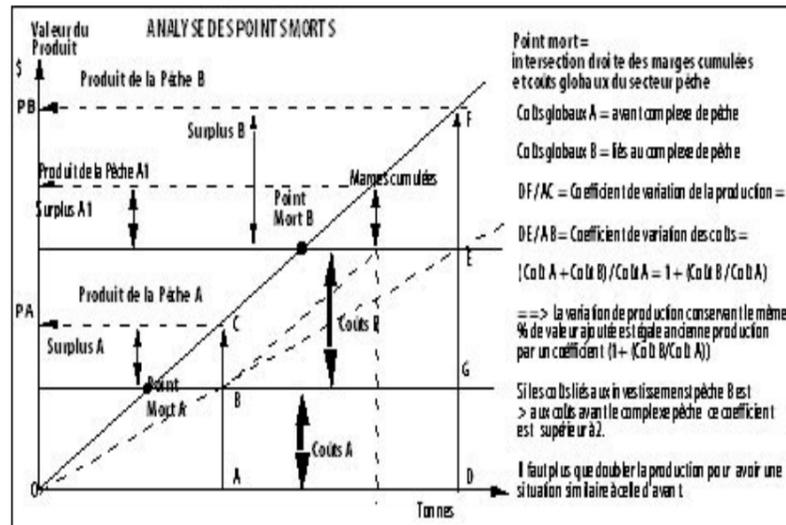
### ■ Ces installations entraînent elles un accroissement des prises?

La réponse n'est pas aisée car il n'y a pas de liens directs entre les installations à terre et la pêche traditionnelle pratiquée. Ce qui peut se passer, c'est que les pêcheurs étant assurés de céder leur poisson quelle que soit l'heure à laquelle ils rentrent à terre, ils peuvent être tentés de rester plus longtemps en mer et d'aller plus au large. Cela peut entraîner un certain accroissement des prises. Par contre une éventuelle pêche industrielle avec des moyens plus importants pourrait utiliser pleinement ce type d'installations.

### ■ Ces installations peuvent elles être amorties en vue de leur renouvellement?

La réponse à cette question, est plus difficile à formuler et nécessite une petite démonstration par la technique dite du point mort.

Intéressons nous pour cela à l'effet qu'ont les divers investissements sur le secteur de pêche de chaque île. Nous allons raisonner année par année, et utiliser un graphique simple. En abscisse nous avons le tonnage des pêche, et ordonnée des valeurs.



- La droite en pente représente la marge cumulée du secteur en fonction du tonnage des prises.
- Nous pouvons calculer un cumul des coûts associés au secteur traditionnel «Coûts A» représenté par une droite.
- Là où cette droite coupe la droite des marges cumulées, est le «Point Mort A». Le secteur a couvert ses coûts, mais n'a pas dégagé de résultat.
- Le «produit de la pêche A» étant supérieur au «coût A» le point mort est dépassé, et le secteur dégage un «résultat A».

Supposons que dans une île, des complexes de pêche aient été créés. Les organismes responsables de leur gestion, savent qu'il faut les entretenir, et prévoir les réparations et même leur reconstruction à terme pour usure, ou à la suite de cyclones. Ils déterminent des «coûts B» associés à ces pêcheries, qui doivent être prélevés sur les utilisateurs. Les utilisateurs doivent donc maintenant faire face aux «coûts A» + «coûts B». Il leur faut produire plus pour couvrir ces coûts au «Point Mort B». Maintenant deux attitudes peuvent prévaloir chez les pêcheurs, soit ils veulent dégager le même surplus en valeur absolue, et ils devront obtenir le «Produit de la Pêche A1» soit ils veulent dégager le même taux de surplus qu'avant l'utilisation des pêcheries, et ils devront obtenir le «produit de la Pêche B».

Dans ce cas le coefficient  $(P B / P A)$  indique de combien il faut multiplier la production initiale pour obtenir une nouvelle production donnant un taux de surplus identique. Ce coefficient  $= 1 + (Coût B / Coût A)$ . Si le «Coût B» est supérieur au «Coût A» il faut plus que doubler la production pour obtenir une situation similaire à celle d'avant la réalisation de l'investissement.

Nous allons essayer de déterminer ces coefficients pour des situations observées à Antigua, à la Dominique et à la Grenade. Utilisons les éléments du secteur pêche déjà présenté.

A Antigua on peut estimer la valeur moyenne des barques équipées de moteurs et de lignes à environ 11.000 à 12.500 USD. La valeur de l'amortissement de l'ensemble des quelques 250 bateaux et moteurs d'Antigua peut être estimée sur 5 ans de 0,5 à 0,65 M\$ auxquels il faut ajouter les consommations de carburants et autres de 0,15 à 0,2 M\$, soit un «Coût A» de 0,7 à 0,80 M\$. D'autre part, de 1997 à 2001 les complexes de pêche créés à Antigua ont représenté environ 25,3M\$. Soit si on prend un amortissement sur 15 ans (maximum en zone cyclonique), un amortissement de 1,68 M\$ auquel on doit ajouter des frais annuel d'environ 0,12 M\$, au total un «Coût B» = 1,8 M\$. Le coefficient multiplicateur à Antigua en est déduit. Il est estimé  $= 1 + (1,8/0,80) = 3,3$  ou  $1 + (1,8/0,7) = 3,7$ .

De même le coefficient multiplicateur à Dominique peut être estimé à 1,9, celui de la Grenade peut être estimé à 1,6. Les coefficients de la Dominique et de Grenade sont moins élevés, car le secteur de pêche actuel est proportionnellement plus important, qu'à Antigua.

Pour que les pêcheurs puissent conserver le même taux de surplus, au cas où ils devraient participer à l'amortissement et donc au renouvellement de l'outil, il faudrait multiplier la production à Antigua par 3,3 (ou 3,7) et passer par exemple de 600 T/an à 1.975 T/an; à la Dominique multiplier par 1,9 et passer de 1.500 T à 2.850 T/an; à Grenade multiplier par 1,6, et passer de 2.000 à 3.320 T/an.

La ressource de la EEZ pourrait peut être permettre cet accroissement de tonnage. Il est cependant clair que la flotte de pêche traditionnelle ne possède pas cette capacité d'accroissement. Pour augmenter la productivité et la production il faudrait non seulement investir dans une nouvelle flotte, mais aussi dans une formation des hommes adaptée à cette nouvelle activité, ce qui par conséquent accroît «le Coût B», de sorte que coefficient s'accroît une seconde fois.

Autrement dit, si ces nouveaux investissements ne sont pas réalisés, alors les investissements à terre ne pourront jamais être rentabilisés par leur exploitation. En outre lors du renouvellement à terme, ou de leur reconstruction après destruction par des cyclones, il faudra à nouveau une source de financement extérieure au secteur aidé.

## ■ La logique de ces aides

Les investissements Japonais dans les complexes de pêche postulent une transformation radicale du secteur de la pêche avec:

- installation de nouvelles unités de pêche, plus capitalistique, du type «long Liners», ou autres, seules capables d'accroître la production dans les proportions nécessaires à l'obtention d'un équilibre;
- mais aussi une transformation radicale des comportements sociologiques du milieu de la pêche qui dans aucune île ne semble réellement sur le point de se produire parce qu'en réalité rien n'est réellement fait pour associer ces populations à la transformation de leur société.

*De telles transformations ne peuvent en aucun cas se produire comme seule conséquence des effets des investissements financés et réalisés au moyen de cette aide.*

Les règlements d'attributions de l'aide japonaise interdisent de prendre en compte dans l'aide les dépenses de fonctionnement liées. En outre comme le secteur faute de sa transformation n'est pas capable de générer les ressources nécessaires au renouvellement des investissements, *ces aides vont générer à terme de nouveaux besoins d'aide.*

JICA s'est parfaitement rendu compte qu'installer certains complexes de pêche dans des zones exposées à la houle cyclonique entraînera à terme de gros dégâts, dont les îles ne pourront pas financer la remise en état. C'est ce que l'on a observé avec les dégâts effectués par la tempête Lenny en 1999 qui a largement endommagé le complexe de Roseau à la Dominique, a partiellement détruit le premier complexe installé à Grand Mal à la Grenade et endommagé l'installation à peine en service de St George à la Grenade. Seule une nouvelle aide extérieure a pu permettre leur remise en service.

Ceux qui évaluent les effets sur la pêche de ces investissements depuis dix ans se sont forcément rendu compte de ces aspects. Pourtant année après année les investissements dans les complexes de pêche se poursuivent d'île en île.

**→ Il est donc clair que la logique qui pousse à multiplier la réalisation de tels investissements n'a rien à voir avec une transformation réelle du secteur de la pêche dans ces diverses îles.**

**→ Le risque de voir ces complexes de pêche détruits ou endommagés est intégré dans le processus de décision d'attribution de l'aide.**

## Ces investissements du point de vue des gouvernements et des hommes politiques de ces îles

### ■ Arrière plan sur l'évolution historique et la situation économique

Il convient de tenir compte du fait que ces îles colonies de plantation depuis le XVII<sup>e</sup> siècle (Saint Kitts, Antigue, Sainte Lucie), de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle pour les autres, ont été façonnées par et pour servir leur métropole. Une population d'origine africaine y a été massivement introduite par la traite négrière. Devenue libre après l'abolition de l'esclavage effective en 1839, cette population selon la disponibilité de terres libres a pu s'installer dans des secteurs refuge (agriculture vivrière, pêche) ou au contraire a été contrainte de s'employer sur des plantations (comme à Antigue).

Dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle on a assisté au déclin de l'économie de plantation dans ces îles. Dans le dispositif colonial anglais, ces îles devinrent marginales dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle aspect qui s'accrut dans la période de l'entre-deux guerres et encore plus dans la période qui suivit la seconde guerre mondiale. Par contre un nouveau secteur émerge, le tourisme dans les années 60.

Après avoir changé plusieurs fois de statut, et fait partie de la Fédération des Indes Occidentales (West Indies Federation) de 1958 à 1962 les îles accèdent à l'indépendance: Grenade en 1974; Dominique en 1978; Sainte Lucie en 1979; Saint Vincent en 1979; Antigua & Barbude en 1981; Saint Kitts & Nevis en 1983.



TABLE IX

PAYS		POPULATION			CHARACTERISTIQUES				
Désignation	Superficie (km <sup>2</sup> )	Population en 2000	Population par km <sup>2</sup>	Variation annuelle de population	Taux de croissance du PIB 1998-2000	Taux de croissance du PIB 2000-2001	Taux d'inflation 1999-2000	PIB per capita 2000 USD	Index HDI 1999
Antigua & Barbuda	442	71 800	162	1,4%	4,2%	1,5%	0,7%	\$9 216	0,833
Dominica	750	71 500	95	-0,3%	1,5%	-4,0%	0,9%	\$3 753	0,793
Grenada	345	101 400	294	0,6%	7,1%	-0,5%	2,2%	\$4 049	0,785
St Kitts & Nevis	269	44 500	165	3,3%	4,0%	1,0%	2,1%	\$7 381	0,798
St Lucia	616	155 000	252	1,2%	2,5%	-2,6%	3,6%	\$4 562	0,728
St Vincent & Grenadines	388	112 000	289	0,1%	3,9%	-0,6%	1,4%	\$3 009	0,738

Extrait de CDB Annual Report 2001 et pour HDI, ACP-EU Agreement COTONOU 2000

Dans les années 80, de nouveaux secteurs modernes qui ont un effet important sur les flux financiers, sont apparus avec l'adoption de loi particulières faisant de certaines de ces îles des paradis fiscaux, et des lieux d'implantation de banques off-shore, et de casinos. Leur apparition n'est pas sans conséquence

L'examen du tableau suivant montre que ces îles sont dans l'ensemble dans une situation économique globale largement supérieure à celle des pays d'Afrique et du Pacifique signataires des accords ACP-CEE du moins pour les années 1999-2000. (voir Table X)

TABLE X

HDI et Rang mondial de divers pays en 2000	Pays	HDI 2000	Rang	OECS	HDI 2000	Rang
HDI est un index calculé par les Nations Unies	USA	0,999	1	Antigua	0,833	37
en combinant les trois facteurs:	UK	0,918	10	Dominica	0,793	51
* l'espérance de vie à la naissance	France	0,917	12	Grenada	0,785	54
* le niveau d'éducation	Afrique du Sud	0,697	103	St Kitts	0,798	47
* le niveau de vie GDP/capita	Ethiopie	0,309	171	St Lucia	0,728	88
				St Vincent	0,738	79

Plus cet indice est proche du 1 meilleure est la situation du pays

in Cotonou 2000

et sans risque pour ces îles, même s'ils ont contribué dans un premier temps à générer de nouvelles ressources pour ces micro-états, car une économie souterraine illicite s'est aussi développée parallèlement.

Ces îles sont de très petits pays qui jusqu'en 2000 ont connu une évolution économique jugée en dépit de ce qui précède dans l'ensemble satisfaisant comparée à celle de nombreux pays en voie de développement. (voir Table IX)

Le montant du produit par habitant est supérieur à celui des pays d'Afrique ou du Pacifique. Le niveau d'éducation s'est constamment élevé depuis la fin de la guerre. L'état sanitaire s'est considérablement amélioré et certaines îles bénéficient comme la Dominique par exemple d'une longévité exceptionnelle de ses anciens. Tout cela contribue à accroître l'index HDI comme on le constate dans le tableau précédent.

<sup>4</sup> Caribbean Development Bank Annual Report 2001

TABLE XI

Pays	Export. Biens & services 2000 (\$ Mn)	Import Biens & services 2000 (\$ Mn)	Balance 2000 (\$ Mn)	Balance des paiements 2000 (\$ Mn)	Dettes externe publique 2000 (\$ Mn)	Service Dette externe publique 2000 (\$ Mn)	Service de la dette en % des Export. 2000	PIB 2000 (\$ Mn)	Crise et Taux de croissance 2000-2001 %	PIB 2001 (\$ Mn)
Antigua & Barbuda	457,1	505,7	-48,6	-79,1	401,1	19,2	4,2%	661,7	1,5%	671,6
Dominica	138,3	180,2	-41,9	-68,9	98,7	7,1	5,1%	268,3	-4,0%	257,6
Grenada	240,4	304,2	-63,8	-76,9	129,2	10,3	4,3%	410,6	-0,5%	408,5
St Kitts & Nevis	155,5	246,9	-91,4	-58,0	138,6	24,9	16,0%	328,4	1,0%	331,7
St Lucia	363,3	426,2	-62,9	-82,4	137,2	17,2	4,7%	707,1	-2,6%	688,7
St Vincent & Grenadines	178,0	202,7	-24,7	-26,3	159,3	10,0	5,6%	337,0	-0,6%	335,0

from CDB Annual Report 2001

Une ombre de taille, la crise économique de 2000 due aux effets de la globalisation poursuivie par l'OMC qui a bousculé le secteur agricole et industriel de ces îles et qui est accentuée encore en 2001, à la suite de la récession américaine et surtout des effets de l'attentat du 11 septembre sur le tourisme.

Ce sont des pays en économie ouverte dans lesquels la gestion de la balance des paiements joue un rôle considérable, et qui en outre se sont dotés d'un secteur public proportionnellement beaucoup plus important que celui de grands pays.

Considérons en effets le tableau suivant.<sup>4</sup> (voir Table XI)

La crise se traduit au plan du budget des gouvernements de ces îles en 2002 par de graves difficultés.<sup>5</sup> (voir Table XII)

Trois îles prévoient dans leur budget 2002 des difficultés à faire face aux dépenses courantes par des ressources courantes. La quasi totalité doit faire appel à l'aide extérieure pour financer leurs investissements.

Considérons le premier point de vue économique celui de l'aide comme financement d'une politique de grands travaux en vue de transformer un secteur économique.

<sup>5</sup> Grenada: 2002 Budget Speech Presented to the House of Representatives Decembre 3, 2001 by HON. A. Boatswain Minister of Finance of Grenada.

St Kitts & Nevis: 2002 Budget Address Presented to the National Assembly on Monday 17th Decembre 2001 by HON. D. Douglas, Prime Minister and Minister of Finance.

Antigua: 2002 Budget Statement. Delivered by HON. L. Bird, Prime Minister and Minister of Finance on Friday 22nd March 2002.

Dominica: budget Address 2002 by HON Pierre Charles Prime Minister and Minister for Finance and Planning, 24 Th June 2002..

Dominica: Budget Address 2002 by Hon. Pierre Charles Prime Minister and Minister for Finance and Planning, 24 June 2002. Budget Address 2002 by Hon. Pierre Charles Prime Minister and Minister for Finance and Planning, 24 June 2002.

St Lucia: Budget Address 2002 in www.Stlucia.gov.lc/primeminister/

<sup>6</sup> See Dr Sandra Tarte "Japan's Aid Diplomacy and the Pacific Islands", Asia Pacific Press, National Centre for Development Studies 1998.

TABLE XII

BUDGET 2002	GRENADA	2002	DOMINICA	2002	St Kitts	2002	ANTIGUA	2002	St LUCIA	2002
GDP		GDP 2001		GDP 2001		GDP 2001		GDP 2001		GDP 2001
		408,5		257,6		331,7		671,6		688,7
BUDGET	US\$ M		US\$ M		US\$ M		US\$ M		US\$ M	
Ressources courantes	127,7	31%	85,1	33%	83,0	25%	211,7	32%	175,2	25%
Dépenses de Fonctionnement	-108,4	-27%	-90,3	-35%	-102,9	-31%	-221,9	-33%	-170,6	-25%
+/- Ecart	19,3	5%	-5,2	-2%	-19,9	-6%	-10,2	-2%	4,7	1%
Investissements	-74,0	-18%	-16,5	-6%	-29,5	-9%	-25,0	-4%	-106,7	-15%
Ressources /Invest	74,0	18%	13,7	5%	26,2	8%	13,9	2%	106,7	15%
+/- Ecart Invest	0,0	0%	-2,8	-1%	-3,3	-1%	-11,1	-2%	0,0	0%
Total Dépenses	-182,4	-45%	-106,9	-41%	-132,4	-40%	-246,9	-37%	-277,2	-40%
Déficit ou Exédent budgétaire	19,3	5%	-8,1	-3%	-23,2	-7%	-21,3	-3%	4,7	1%
Amort. Dette			-5,4	-2%			-51,5	-8%	-12,0	-2%
Total balance	19,3	5%	-13,5	-5%	-23,2	-7%	-72,9	-11%	-7,3	-1%

REF : BUDGET STATEMENT 2002

### ■ La gestion des priorités

Une aide japonaise financée à 100% est, dans un tel contexte, considérée comme bienvenue. Cependant a t'elle été sollicitée comme une priorité par chacun des pays?

Nous nous sommes rendu compte que dans le cas de pratiquement chaque île, l'initiative à l'origine du projet initial pêche est japonaise, effectuée par un représentant japonais, généralement l'Ambassadeur accrédité dans la région. Nous savons en examinant la procédure côté Japonais qu'en réalité cette offre est le point final d'un long processus décisionnel<sup>6</sup>. En outre certains hommes politiques de ces îles qui avaient demandé une aide au Japon pour d'autres projets se sont vus opposer une fin de non recevoir pour tout projet autre que les projets pêche.

Cela importe peu vous diront certain, c'est secondaire dans la mesure où cette aide est donnée à 100%, il en restera toujours quelque chose. Cela importe en réalité pour plusieurs raisons, dont la première concerne le changement social de ce secteur, la seconde l'impact financier de ces investissements dans l'économie de ces îles.

### ■ Les études d'accompagnement et le changement social

Nous observons qu'il y a eu des études techniques menées dans le détail par des entreprises japonaises spécialisées comme OAFIC à la demande de JICA préalablement aux différents projets.

Ainsi l'OAFIC<sup>7</sup> entreprise créé en 1977 spécialisée en particulier dans les projets pêche de par le monde s'est vu confier par JICA dès 1993 une étude de base concernant le potentiel de coopération technique en matière de pêche dans la caraïbe de l'Est. Cette étude a débouché sur plusieurs projets comportant des études de faisabilité techniques, de conception et de réalisation avec supervision qui ont été confiés à l'OAFIC. C'est le cas en particulier de plusieurs projets à la Dominique dont celui de Roseau, celui de Pointe Séraphine à Casties, celui de Grand Mal à la Grenade, celui de Canouan, celui de Union.

Il est parfaitement clair en ce qui nous concerne que l'OAFIC concernant le «Business Plan» et la faisabilité économique des différents projets est arrivée aux mêmes conclusions que nous concernant l'impossibilité d'atteindre le

point mort d'amortissement des complexes de pêche du moins sans modification de l'ensemble du secteur pêche. Néanmoins la décision appartenait à JICA qui a chaque fois décidé de poursuivre en toute connaissance de cause.

On observe dans la propre documentation de l'OAFIC, qu'elle emploie toute sorte de spécialistes, spécialistes de la pêche, architectes et ingénieurs, architectes de marine, spécialiste de la gestion des stocks vivants, techniciens divers, analystes financiers, économistes mais ni anthropologues, ni sociologues. Ce champ ne fait pas partie du champ d'études à réaliser.

Il n'y a donc pas eu d'études socio-économiques et même anthropologiques préalables à la réalisation de ces investissements. Il n'y a donc pas non plus de politique d'accompagnement par exemple en matière de formation des hommes, pour les aider à maîtriser le progrès technique et ses conséquences sur les communautés de pêcheurs. Nous n'avons observé qu'une seule fois concernant des projets dans les Grenadines à Saint Vincent entre 1996-1998 l'OAFIC s'est vu confier une mission plus étendue allant jusqu'à l'évaluation des projets<sup>8</sup>. Il serait étonnant qu'un tel organisme ait pu considérer comme viable tel quel les investissements réalisés dans ces minuscules îles sans politique d'accompagnement! Peu de pêcheurs de ce secteur traditionnel peuvent en effet envisager d'acquérir les nouveaux bateaux de pêche qui seraient nécessaires au fonctionnement équilibré des complexes de pêche. Les rares tentatives effectuées par des banques comme à la Dominique pour financer ces unités se sont soldées par des échecs.

Comme l'achat de ces grosses unités de pêche est hors de leur porté, vu du point de vue de pêcheurs indépendants,

ce qui leur est proposé c'est de quitter leur statut social de patron pêcheurs indépendants pour devenir salariés, chemin inverse de leurs ancêtres devenus pêcheurs indépendants. Il est clair que faute de ces études et éléments d'accompagnement les gouvernements de ces îles ne se préparent pas à gérer le changement social qu'implique ces investissements. Il y a peu de chance qu'un secteur comme le secteur traditionnel de la pêche se transforme du seul fait d'investissements en infrastructures.

### → L'échec en terme de transformation du secteur de la pêche est donc prévisible.

Quel est l'effet financier réel de ces investissements dans l'économie de ces îles? Il s'agit des effets résultants de la construction même de ces complexes, puisque nous avons déjà vu qu'à terme leur amortissement et remplacement sont problématique.

### ■ L'impact financier de ces investissements dans l'économie de ces îles

A l'occasion de toute politique de grands travaux financés à 100% par des aides extérieures, même les «White Elephants», une partie des fonds nécessaires à la réalisation de ces travaux circule dans le pays et donne du travail à une partie de la population, du moins si les salariés du chantier sont des nationaux du pays. Il est donc tentant pour les gouvernements et hommes politiques de petites îles d'accepter de tels projets. Ceci est d'autant plus vrai que dans le même temps le budget ne permet pas d'assurer un financement local des investissements. Cependant quelle est la part réellement générée sur place?

<sup>7</sup> OAFIC. Overseas Agro-Fisheries Consultants Co. Ltd, dont le siege est Shuwa Daini Toranomom Bldg, 2F; 21-19 Toranomom 1-Chrome; Minato-Ku Tokyo 105-0001 Japan..

<sup>8</sup> Brochure de présentation de l'OAFIC présentant les principaux projets réalisés dans 26 pays et les missions réalisées..

TABLE XIII

Analyse théorique	% Tot	% Ligne	M US\$	Part réexportée	Part Locale
<b>Complex Pêche</b>	100,0%		<b>6,00</b>	<b>3,70</b>	<b>2,30</b>
dont				<b>61,7%</b>	<b>38,3%</b>
1 Etudes et supervision	24,0%	100,0%	<b>1,44</b>		
Frais d'expatriée locaux	3,5%	14,6%			0,21
Frais de sièges	20,5%	85,4%		1,23	
<b>Total 1</b>			<b>1,44</b>	<b>1,23</b>	<b>0,21</b>
2 Travaux et infrastructure	58,0%	100,0%	<b>3,48</b>		
Ciment + acier + bois + tôles		40,0%		1,39	
Agrégats		18,0%			0,63
Transports Locaux		10,0%			0,35
Salaires		25,0%			0,87
Frais du sous traitant		7,0%			0,24
<b>Total 2</b>			<b>3,48</b>	<b>1,39</b>	<b>2,09</b>
3 Matériels % équipements	18,0%		<b>1,08</b>	<b>1,08</b>	0,00

Prenons à titre d'exemple un programme de 6 M USD il ne restera probablement réellement injecté dans l'économie de ces îles pas plus de 2,6 M USD et moins si les frais de siège sont plus élevés c'est à dire environ 38%. (voir Table XIII)

En effet ce qui constitue l'effet réel immédiat sur le produit intérieur du pays, c'est la part générée localement. Il faut donc déduire du projet les fonds réexportés à l'extérieur pour les études, les achats des machines, et de tous les matériaux importés dans le pays, ciment, aciers, tôles, bois, importations nécessaires à la réalisation du projet.

→ **La part locale que l'on peut estimer comme ci dessus, représente rarement plus de 38% à 40% de l'enveloppe financière.**

#### ■ En quoi le mode de gestion du projet peut il lui aussi poser problème?

Cette interrogation ne vaut pas seulement pour les projets pêche, elle vaut aussi d'une façon plus générale pour la gestion et le financement de grands travaux.<sup>9</sup>

Il y a d'abord la définition technique et financière du projet. Il est défini de l'extérieur de l'île, et c'est toujours un projet majeur, jamais un micro-projet (inférieur à 0,7 M USD) éligible à une autre source de financement. Ensuite une fois prise la décision d'accepter le projet les responsables locaux des organismes qui auront à gérer le projet, ne jouent plus aucun rôle, dans développement du projet, alors que des personnalités japonaises se trouvent dans la situation d'être à la fois, représentant le groupe qui a financé le projet, faire partie de ceux qui de gré à gré, avec l'accord du Gouvernement ont sélectionné l'entreprise sous traitante chargée de construire le complexe, et être responsables des décisions de dépenses.

Officiellement le choix d'entreprises Japonaises pour piloter le projet avec des sous traitants locaux est destiné à s'assurer que l'argent sera bien utilisé pour le projet et non pour autre chose. Mais en réalité cette situation associée au fait que jamais localement il n'y ait qui que ce soit capable de vérifier l'effectivité des coûts et des dépenses, est malsaine car elle peut donner lieu à diverses formes de prévarications.

Supposons un instant que l'enveloppe financière ait été volontairement largement surdimensionnée par rapport au projet. Cela peut bien sûr conduire l'entreprise générale japonaise à un sur profit. Mais supposons que cette entreprise ait au préalable été parfaitement informée de la destination réelle quoique non officielle de ces fonds, vers des partis politiques ou vers des hommes politiques locaux. Il lui est aisé avec un tel mécanisme, de prévoir une enveloppe financière destinée à récompenser les efforts méritoires de ceux qui apportent leur appui au projet, et de faire taire les consciences de ceux qui y sont opposés, sans que jamais le donateur ne puisse être impliqué directement dans le mécanisme de corruption.

#### ■ Quelles sont les contreparties demandées par le Japon pour accorder ces aides ?

Cette partie des protocoles est soigneusement tenue secrète. Par exemple il est pratiquement impossible de savoir s'il y a des accords de pêche entre ces îles et le Japon. On peut se demander pourquoi. Cette situation ouvre la porte à diverses formes de spéculations possibles.

- (A) Il n'y a pas d'accord de pêche, il n'y a pas de pêche étrangère dans la EEZ, les statistiques n'indiquent aucune prise.
- (B) Il y a des accords de pêche, mais il n'y a pas de pêche étrangère dans la EEZ, les statistiques n'indiquent aucune prise.
- (C) Il y a des accords de pêche secrets, il y a de la pêche étrangère dans la EEZ, les statistiques n'indiquent aucune prises.

Dans le cas (A) on se demande quel peut bien être la vraie contrepartie politique à cette aide à la pêche.

<sup>9</sup> Une illustration particulièrement éclairante nous est fournie par l'enquête sur le MBS et le financement du nouveau Complexe Médical à Antigua. cf. Report of the Royal Commission of Inquiry into The Medical Benefits Scheme. Antigua & Barbuda. July 2002

## L'aide du point de vue du Japon pays donateur

L'aide consentie par le Japon pour importante qu'elle soit du point de vue des pays receveurs, n'est qu'une fraction des 11 milliards de USD que le Japon consacre annuellement aux différentes formes d'aides et assistance (ODA). L'aide japonaise est généralement bilatérale. Il existe deux types d'assistance bilatérale celle sous la forme de dons (Grant Aid), celle sous la forme de coopération technique. Les fonds destinés aux dons sont inscrits dans six grands programmes d'aides japonais, un programme général, un programme destiné à l'accroissement des productions alimentaires, un programme pour faire face aux situations d'urgences et aux catastrophes, les dons alimentaires, l'aide culturelle et enfin le programme d'aides à la pêche.

### ■ Une aide ciblée: l'aide de la pêche

Dans le cas des aides consenties aux diverses îles que nous observons ici, on constate que durant la décennie 80 seule la coopération technique de quelques milliers de USD annuels était accordée par le Japon à ces îles. Il n'y avait pas d'interventions sous la forme de dons.

A partir de 1986 d'abord à Grenade, puis à Sainte Lucie, puis à partir de 1993 dans pratiquement toutes les îles, c'est l'aide à la pêche qui prédomine elle représente entre 96% et 99% de toutes les formes de coopérations consentie par le Japon à ces îles. Les montants annuels sont de plusieurs millions de USD au lieu des quelques milliers de USD antérieurement.

Pourquoi seulement une aide à la pêche? La réponse à cette question vient des règles d'attributions des aides du Fond Général par le Ministère des Affaires Étrangères du Japon. Les îles de la caraïbe dépassent largement le seuil plafond en terme de PIB per capita (GDP per capita) des pays éligibles. Ce plafond<sup>10</sup> était de 1235 \$ en 1993, 1195 \$ en 1992. Par contre l'utilisation du fond aide à la pêche autorise des critères plus souples dépassant largement ces seuils. On le constate sans peine avec l'attribution de trois complexes à Antigua dont le PIB per capita est très largement au dessus du seuil. Quel est l'intérêt de cette aide à la pêche?



<sup>10</sup> S. Tarte op cit P 45.

### ■ L'intérêt économique direct ou indirect de la ZEE

L'intérêt n'est pas dans les subventions indirectes à l'activité d'ingénierie Japonaise, il y aurait bien d'autres façons d'agir pour arriver à un effet supérieur.

Alors est ce le prix à payer pour obtenir un accès à la ZEE plus particulièrement en matière de pêche? Les montants accordés au titre de l'aide bilatérale à chaque pays de la zone, ne sont pas en rapport avec l'intérêt que l'industrie de la pêche hauturière du Japon pourrait tirer de l'exploitation de la ZEE en terme de pêche, ces zones étant de taille très réduite. Il n'est qu'à considérer la difficile négociation entre le Japon et les pays du Pacifique dotés de EEZ en millions de Km<sup>2</sup>, après qu'en 1986, les USA aient mis en place une aide multilatérale pour contrer l'intrusion de la flotte russe dans le Pacifique. S'agissant des produits inertes de la zone, économique exclusive à ce jour rien ne permet de dire qu'elle renferme des ressources en nodules poly métalliques ou en pétrole ou en gaz naturel.

### → La contrepartie n'est donc pas l'accès à ces ZEE.

### ■ Une décision stratégique acquérir un soutien aux positions japonaises

A ce stade d'observation, se souvenant qu'une mission d'évaluation globale a été confiée par JICA l'Agence Japonaise de coopération internationale, à des spécialistes l'OAFIC en 1993, on ne peut qu'en déduire qu'une stratégie a été mise en œuvre par le Japon dont l'instrument est l'utilisation de l'aide à la pêche.

Le Fond d'aide à la pêche a été créé par le Japon en 1973. A cette époque le Japon a été confronté à ce qu'il a considéré comme une menace contre ses intérêts économiques et contre son

mode de vie traditionnel. La première concernait la réunion par les Nations Unies d'une Conférence en vue d'établir une loi de la mer, imposant aux états des restrictions à l'utilisation sans contrôle des ressources de la haute mer. La seconde concernait les questions d'environnement et la mise en danger de certaines espèces qui donna lieu en mars 1973 à la signature de la convention de Washington (CITES), dans laquelle était prohibé le commerce de certaines espèces très appréciées du marché japonais.

De 1973 à 1982 date à laquelle va être signée la Loi de la Mer, le Japon va s'efforcer d'utiliser l'aide à la pêche surtout vis à vis des pays du Pacifique comme moyen de constituer un groupe de pression pour empêcher l'adoption d'une telle loi. Quand il est devenu évident que cette convention allait passer, alors le Japon, s'est intéressé à utiliser cette même aide comme moyen d'aider aux négociations d'accès aux zones de pêche dans les ZEE que certains états avaient déjà déclaré unilatéralement.

Le débat environnemental va rebondir avec la demande d'interdiction de l'utilisation des énormes filets dérivant dans les zones internationales qui conduit en 1989 à une proposition en ce sens par les Nations Unies, qui après une bataille d'arrière garde l'approuvent en 1992. Cette interdiction va contraindre le Japon à reconverter ce segment heureusement réduit de sa pêche hauturière. Un débat similaire va s'instaurer pour la pêche au thon et ses effets dévastateurs sur la population des dauphins. Certains états ont déjà pris des dispositions unilatérales comme les USA en 1992 pour le Pacifique mais le débat n'est pas encore tranché aux Nations Unies. Trois autres débats vont considérablement alarmer le Japon, celui sur la demande d'élargissement de la liste des espèces en danger (CITES) en particulier à certaines espèces de poissons, celui sur la protection des baleines, et celui instauré

au sommet de Rio en 1992 concernant la gestion des stocks de poissons et des espèces pélagiques.

L'existence de liens étroits entre la politique d'aide à la pêche et le soutien en retour que le Japon attend a été reconnu, par plusieurs officiels Japonais de façon non ambiguë:

*«Le Japon n'a pas de pouvoir militaire... mais seulement des relations diplomatiques et les aides. Aussi, pour obtenir le soutien des positions du Japon, ... il est naturel que nous utilisions ces deux instruments majeurs ...»<sup>11</sup>*

Plus clair encore un officiel de l'Agence des pêche a confirmé en 1987 à un symposium qu'il y a au moins deux critères qui déterminaient l'attribution d'aides à la pêche:

- le pays receveur doit signer un accord de pêche avec le Japon;
- le pays receveur doit soutenir le Japon dans diverses organisations internationales.<sup>12</sup>

Or précisément les micro-états de la Caraïbe sont membres à part entière des Nations Unies. Déjà courtisés depuis des années par Taiwan pour le maintien de son siège aux Nations Unies ils le sont maintenant par le Japon pour les votes qu'ils peuvent exprimer au sein de diverses instances dans lesquelles leurs votes permettent de constituer des minorités de blocage.

**→ Une stratégie a donc bien été élaborée qui consiste pour le Japon à constituer au moyen des aides à la pêche des minorités de blocage au sein de diverses organisations internationales.**

On s'explique mieux les changements brutaux d'attitude des gouvernements de certaines îles qui soutenaient au début les projets environnementaux.

Des Ministres des îles impliqués dans la signature de ces accords d'assistance ont aussi reconnu ce lien étroit entre le soutien que les Gouvernements auxquels ils appartiennent apportent aux positions japonaises, en particulier au sein des commissions internationales comme la Commission Baleinières (CIB ou IWC en anglais) pour justifier cette position<sup>13</sup> comme Lester Bird le Premier Ministre d'Antigüe, qui reconnaît que son Gouvernement apporte son soutien aux positions du Japon, à IWC parce que ce pays apporte son assistance à Antigüe.

D'autres ministres au contraire sont allés jusqu'à démissionner en signe de protestation, comme Atherton Martin, ancien Ministre de l'Environnement, du Plan, de l'Agriculture et des Pêches de la Dominique, qui s'est plaint que le Japon a menacé de remettre en ques-

tion les projets d'aide à la pêche à la Dominique si ce pays ne votait pas conformément aux vues du Japon lors de la Commission Baleinières en l'an 2000.

Ainsi donc la stratégie d'aide à la pêche définie en 1993 au sein de JICA suite à l'étude de faisabilité effectuée par l'OAFIC serait une réponse stratégique du Japon, au moyen de la constitution d'un groupe de pression pour agir au sein de plusieurs commissions internationales (IWC – CITES) et en particulier empêcher au sein de la CIB (IWC) la constitution d'un sanctuaire de pêche à la baleine autour de l'Antarctique proposé par la France en 1992.

On peut observer les conséquences sur les votes tous exprimées en faveur des positions du Japon par les diverses îles à partir du moment où il leur a été proposé les premières aides à la pêche.

- A partir de 1986 Sainte Lucie apporte son soutien continu au Japon. L'île recevra tous les ans jusqu'en 2001 sauf en 1991, 1999 et 2000 une aide à la Pêche.
- A partir de 1986 Saint Vincent fera de même et recevra une aide en 1987, 1988, 1990, 1993, 1995 et 1998.
- Grenade qui en dépit de la réalisation de deux années d'aides en 1989 et 1990 n'a pas encore apporté son appui aux positions du Japon, entre dans les rangs en 1993. Elle en sera récompensée par l'attribution d'aides à la réalisation du complexe de pêche de Grand Mal en 1994 1995 puis par la construction et la reconstruction du Marché au poissons de Melville Street à Saint George entre 1998 et 2001.

- La Dominique contactée en 1992 apportera son appui dès cette année là, et recevra la construction du complexe de pêche de Roseau et la promesse de réalisation de plusieurs autres projets, l'un à Porthmouth, pour l'instant en suspend, car le Premier Ministre qui y avait sa circonscription est morte prématurément, cependant un nouveau complexe de 4,78 M USD vient d'être annoncé le 7 août 2002 il sera implanté à Marigot, un petit port de pêche sur la côte Nord est de la Dominique. La promesse d'une nouvelle implantation à Fond Saint Jean où une communauté dynamique de pêche existe déjà a aussi été exprimée. En l'an 2001 il a été fermement rappelé, d'une façon non officielle quoi que bien autorisée, par Mr Daven Joseph, citoyen d'Antigüe et ambassadeur officieux des intérêts de pêche japonais au gouvernement de la Dominique que l'île perdra une importante opportunité de développement s'il vote pour un sanctuaire de pêche à la baleine dans le Pacifique sud et même s'il s'absent. <sup>14</sup> L'avertissement a semble t'il été entendu si on en croit l'annonce en du lancement du complexe de Marigot.

<sup>11</sup> Masayuki Komatsu, Director of International Cooperation, Japan Fisheries Agency, interview with Australian Broadcasting Corporation 2001.

<sup>12</sup> S. Tarte op cit p- 140: «When the Japanese government selects the country to which it provides fisheries grants, criteria include that the recipient country must have a fisheries agreement with Japan and it must take a supportive position to (sic) Japan in various international organisations».

<sup>13</sup> Interview rapporté in St Lucia Star, 27/7/2001 de Lester Bird, Premier Ministre d'Antigüe.

<sup>14</sup> AP Worldsteam, 3 June 2001, «Dominica's leader under pressure to reject whale sanctuary.»

- L'île d'Antigue recevra sa première promesse en 1996, elle votera alors aux côtés du Japon et recevra sa récompense, la création du complexe de Saint John en 1997. Depuis les efforts de lobbying de l'un de ses illustres représentant vaudra à Antigue l'honneur d'obtenir le financement simultané de deux complexes de pêche en cours de réalisation en 2002, l'un sur sa côte sud, l'autre sur la côte Nord est au fond d'une baie non loin de Saint John. • L'île de Saint Kitts Nevis ne pouvait rester en reste en 1999, l'île se joint au concert des autres îles pour apporter son appui au Japon, et dès 2000 commence l'étude de la réalisation du complexe de Basse Terre qui est en cours de réalisation en août 2002.

Ainsi les Gouvernements considérés comme amicaux vis à vis du Japon, qui défendent ses positions dans les forums internationaux, sont récompensés par l'offre de réalisation de projets de pêche. A contrario, les Gouvernements qui s'apprêtent à prendre des positions contraires, sont menacés de l'arrêt de ces projets. Parfois des représentants officiels sont chargés de leur rappeler que les gouvernements ne peuvent avoir une politique d'attribution en la matière.

→ **Le Japon constitue dans les commissions internationales un groupe qui est favorable à ses positions au moyen de l'aide à la pêche consentie aux petits pays de la Caraïbe, c'est pour lui une position stratégique d'où les montants qu'il engage, et pour les îles un expédient financier.**

## Une autre politique pour un développement durable

Le Japon est une grande puissance, dont la politique extérieure est le résultat de compromis entre de nombreuses interactions. Le lobby de la pêche y est particulièrement important pour deux raisons la première c'est que ce pays est le premier consommateur de poisson par tête d'habitant, la seconde c'est que l'industrie de la pêche à depuis le XIX siècle tissé des liens étroits avec le pouvoir politique.

Le premier élément de l'établissement d'une nouvelle politique pourrait consister à rechercher au sein même de la société japonaise des appuis locaux qui désapprouvent l'utilisation de la corruption institutionnalisée comme moyen d'une politique internationale en les tenant bien informés des dégâts considérables que cette politique provoque sur l'image du Japon à l'étranger.

On devrait faire de même au sein de chacune des îles considérées en attirant l'attention de leurs citoyens sur la nécessaire vigilance concernant les réels intérêts liés aux aides octroyées. Il est clair que si la politique constatée consiste à acheter les voix d'un pays, alors on peut avec une probabilité proche de 100% affirmer qu'il existe aussi lié à cette opération une politique de lobbying et/ou de corruption des hommes.

Est-il impossible de résister à la pression? On devrait s'intéresser à la balance commerciale entre les flux de marchandises d'origine japonaise importées (voitures, électronique etc...) et les flux des exportations vers le Japon. On constatera qu'il s'agit de flux pratiquement à sens uni-

que. Il n'y a donc aucun complexe pour chacun des pays à rechercher sa liberté de choix politique considérant que le Japon tire bien plus de l'économie des îles que celles-ci ne tirent de l'aide annuelle. Ce serait le rôle des ONG.

Le second élément d'une politique acceptable, et pour l'établissement de laquelle des ONG devraient aussi se mobiliser, serait de substituer au plan international un programme pluri annuel d'assistance à ces pays qui tiennent compte des problèmes actuels rencontrés, menace de disparition totale de leur agriculture d'exportation, nécessité d'une politique d'assistance à la croissance de ces pays par des travaux et investissements, assistance à la reconstruction d'un secteur touristique, études des actions complémentaires à entreprendre dans le secteur traditionnel y compris la pêche pour l'associer à une politique de développement durable, et aide aux micro-projets. Des actions en ce sens devraient être engagées, vis à vis des USA pour tenter en outre d'assouplir la politique des échanges, mais aussi vis à vis de la communauté européenne.

En ce qui concerne la communauté européenne *il semble qu'il serait temps pour elle de rappeler le poids réel qu'elle joue en terme d'aide et d'échanges avec ces pays, même comparée à l'aide japonaise.*

La CEE devrait proposer à ces pays une assistance au rétablissement de la pleine souveraineté de ces îles concernant les décisions qu'elles prennent au plan international et qui concernent la planète entière.

Pour ce faire on pourrait chercher à optimiser, outre les programmes existant déjà de nouvelles combinaisons. Il existe en effet prévu dans les textes et en particulier dans la Convention CEE-ACP, mais pratiquement inexploitée à ce jour la possibilité d'une coopération inter-régionale entre pays ACP, les îles de la caraïbe, et la CEE et en particulier les territoires ultra périphériques de l'Europe que sont les DFA (Département Français d'Amérique, et les Territoires d'Outre Mer Anglais et Hollandais).

Un groupe de travail comportant des représentants de chacune des parties ACP et CEE pourrait immédiatement être constitué, en vue de sensibiliser les élus politiques des îles comme des DFA et des territoires d'Outre mer sur cette possibilité. Il aurait ensuite pour tâche de proposer des actions concrètes de coopération inter-régionale prévue par la convention CEE-ACP. Celles ci pourraient combiner les efforts du FED et du FEDER.

Les opérations identifiées seraient ensuite adoptées et acceptées par les instances européennes et par les représentants des pays receveur au sein d'une procédure prévue par les textes. Pour éviter des blocages un instrument financier particulier serait chargé d'assurer le préfinancement des opérations dans l'attente du déblocage effectif des fonds de la CEE tant FED que FEDER, le coût d'intervention de cet instrument financier serait pris en compte dans le programme inter régional.

L'effet de levier d'une telle combinaison devrait générer des flux financiers largement supérieurs aux aides annuellement consenties par le Japon, redonnant ainsi leur libre choix, pleine souveraineté et dignité aux îles de l'OECS dans le cas ou le Japon, n'étant plus assuré de l'obtention automatique des votes en faveur de ses positions déciderait de mettre fin à sa politique d'aide reconnaissant par là même leur véritable objet.

## Annexe 1

### Les complexes de pêche

Nous avons observé deux types de complexes. Le Type 1 concerne les complexes orientés autour d'un marché à poisson de type urbain. Le Type 2 concerne les installations non urbaines centrées sur la pêche et équipées de points de vente simplifiés.

Les coûts de tels équipements dépendent de trois éléments: les installations à la mer (quais, zones de halage et digues de protections et esplanades); les constructions sur les esplanades; les équipements. Il est très difficile d'évaluer le coût réel de construction des installations à la mer dans la mesure où les coûts des travaux en mer dépendent de nombreux facteurs tels que la nature du sol, la profondeur des pieux ou palplanches, battus à refus ou pas, les efforts que doivent supporter ces éléments et en particulier la résistance qu'ils doivent

offrir contre les tempêtes. Il est plus facile d'évaluer le coût de construction des constructions, en fonction de leur nature béton, bois. Et de leur taille, enfin il n'est réellement possible d'évaluer les équipements que si l'on dispose d'une liste.

#### ■ Les complexes de pêche à Sainte Lucie

Nous en avons examiné trois celui de Castries, celui de Gros îlet au Nord, celui de Vieux Fort au sud. Nous n'avons pas visité celui de Dennery sur la côte est, ni ceux en cours de Soufrière et Choiseul non loin de Vieux Fort. (voir Table XIV)

Le coût des installations de Castries de 6,5 M USD est probablement un peu surévalué, le quai bien qu'au fond d'une

TABLE XIV

Localisation Lieu	St Lucie Gros Ilet	St Lucie Castrie	St Lucie Vieux Fort	St Lucie Dennery non visité Côte Est
Site	Chenal marina	Fond de baie	Côte Sud Ouest avec digue	
Aide inscrite Montant	94-95 8,7 M US\$	87-88 6,5 M US\$	97-98 19,3 M US\$	92 7,3 M US\$
	Type 2	Type 1b	Type 1b	
un quai (Q)	environ 50 m	environ 40 x 10	environ 150 m	Soufrière Choiseul Côte Sud Ouest Projet of 16,4 M US\$
une plateforme (P)	environ 40 x 10	environ 40 x 10	environ 50 x 20	
des emplacements pour pêcheurs (L)	Nb 8		environ 15	
un marché à poisson (M)		Oui	Oui	
un abri pour la vente du poisson (Vt)	Oui			
des installations de froid (F)	Oui	Oui	Oui	
un espace de bureau (B)	Oui	Oui	Oui	
espaces réservés aux long liners	Non	Non	environ 10.000 m <sup>2</sup>	
dont couvert		Non	environ 2.000 m <sup>2</sup>	
une digue (D)	Non	Non	environ 450 m	



baie, est appuyé sur un sol rocheux, il ne subit aucune contrainte exceptionnelle. Le site n'est pas en bon état et on observe des ventes de poissons sur le bord de route à côté du site. Il y avait environ 15 barques de pêche de 6 à 9 m équipées de moteurs hors bord, sur plate-forme et dans l'eau quand nous avons visité le site fin juillet 2002.

Pour les installations de Gros Ilet, nous n'avons pas perçu réellement ce qui pourrait justifier d'un tel coût de réalisation de 8,7 M US\$ car il n'y a pas de digue de protection. Le quai et la plate-forme sont créés sur une langue de sable protégée par un enrochement construit au moment où a été créée la marina. Les pieux n'ont pas eu besoin d'être battus à refus car les contraintes



sur le quai et le paltoquet ne sont pas importantes. Au moment où nous avons visité le site fin juillet 2002 il y avait 10 barques de 7-9m équipées de moteurs hors bord sur la plate-forme et 8 à quai. Nous avons observé le déplacement par un camion des coquilles de lambis récoltées ce jour là.

S'agissant des installations de Vieux Fort au sud de Sainte Lucie, compte tenu de l'importance des travaux en mer, et de la construction de plus de 15 bâtiments nous ne savons pas pu estimer le coût réel de cette implantation faute de plans. Lorsque nous avons visité le site en fin juillet 2002 il y avait 28 barques sur la plate-forme 8 barques amarrées sur la digue. Dans l'enceinte réservée nous avons dénombré 5 long liners et quelques autres barques de pêche.

#### ■ Les Complexes de pêche de Saint Vincent et des Grenadines

Il y a d'une part le marché à poisson, autrement dénommé «Little Tokyo» à Kingstown et d'autre part les complexes de Bequia, Canouan, et Union.

Le marché au poisson de la ville de Kingstown se situe en pleine ville sur le front de mer. A voir sa conception, quatre pavillons couverts en essentes de bois, très éloignée des types de constructions traditionnelles de l'île accolés à une tour en bois, on comprend son appellation. Son acceptation a été laborieuse, et c'est surtout la mise à la disposition d'un grand parking utilisé par les mini bus comme gare qui a déclenché son utilisation effective comme marché au poisson. Une dizaine d'étales équipées de balances, et de plateaux avec glace pilée constitue la partie publique du marché, en arrière plan, des installations frigorifiques. Sur la jetée d'une cinquantaine de mètres de long en eau profonde, il y avait trois long liner à quai lors de notre visite en juillet 2002. L'installation est ancienne.

Les trois autres implantations de pêche sont différentes de celle de Kingstown, et implantées dans des îles des Grenadines. (voir Table XV)

TABLE XV

Localisation Lieu Site	St Vincent Kingstown Côte Ouest en Ville	Grenadine Bequia Côte Sud	Grenadine Canouan Côte Sud	Grenadine Union Côte Est
Aide inscrite Montant	67-88 6,4 M \$	94 7,2 M \$	98 7,4 M \$	95 6,96 M \$
	Type 1(a)	Type 2	Type 2	Type 2
un quai (Q)	environ 60 m	environ 40 m	environ 70 m	Non
une plateforme (P)	Non	25 x 15	50 x 15	Oui
des emplacements (L)	Non	Non	environ 15	Non
des installations de froid (F)	Oui	Oui, 2	Oui	Oui
un marché à poisson (M)	Oui			
un abri pour la vente du poisson (Vt)		Non	Oui	Oui
une tour de stockage d'eau (T)	Oui	Oui	Oui	Oui
des compresseurs (Co)	Oui	Oui	Oui	Oui
une désalinisation d'eau de mer (Ds)		?	Oui	?
un espace de bureau (B)	Oui	Oui	Oui	Oui
une digue (D)	Non	Non	Non	Non

L'installation de Bequia est différente des autres, en ce sens qu'elle possède le seul bâtiment très haut de plafond et tout en béton armé de fortes sections. Certains pensent que dans l'esprit de ces concepteurs japonais, elle pourrait servir à dépecer les baleines si cette pêche était de nouveau autorisée. Nous avons compté une dizaine de barques de petites tailles sur le site.

L'installation de Canouan, est construite sur la plage, comme un village tout en bois. Il n'y a pas de digue. Il n'y avait que six barques sur le site lors de notre visite. Seul un équipement particulièrement important que nous n'avons pas pu voir, permettrait de justifier un coût global de plus de 7,3 M US\$.

L'installation de Union, est constituée par trois bâtiments distincts. L'un d'entre eux a été réaffecté comme bureau de Douane. Il y avait quatorze barques de petites tailles sur le site lors de notre visite en juillet 2002. Là aussi nous nous interrogeons sur la valeur effective de l'investissement compté pour près de 7 M US\$.

#### ■ Les Complexes de pêche de Grenade

Nous n'avons vu Grand Mal que de loin de la mer, le site avait souffert de la tempête Lenny. Nous avons visité le site du marché à poisson de Merville Street à Saint George. Celui-ci à peine mis en œuvre avait beaucoup souffert de la Tempête Lenny. Il a depuis été remis en état, bien protégé par un ouvrage contre la houle et inauguré quelques jours avant le 11 septembre 2001. (voir Table XVI)

TABLE XVI

Localisation Lieu Site	Grenade St George Côte Ouest sans protection	Grenadine Grand Mal Côte Ouest sans protection
Aide inscrite Montant	98-01 7,7 M US\$	94-95 5,7 M US\$
	Type 1b	Type 2
un quai (Q)	environ 50 m	Très abîmé
une plateforme (P)	environ 20 x 10	par tempête
des emplacements pour pêcheurs (L)	Non	Lenny
un marché à poisson (M)	Oui	
des installations de froid (F)	Oui	Oui
un parking	Oui	Non
une digue (D)	Non	Non

Il n'y avait pas de barques sur la plate-forme trop élevée par rapport au niveau de l'eau mais trois long liners à quai. La localisation de ce marché bien conçu et bien équipé au plan de la vente à côté de la gare routière des mini bus en font une installation qui fonctionnera. En outre si le coût de son renouvellement futur n'est pas assuré, son coût de fonctionnement annuel le sera probablement grâce à la location des places de parking aux commerçants et clients de St George. S'agissant des coûts, les travaux en mer ont grevé les coûts.

### ■ Les Complexes de pêche de Dominique.

S'il existe plusieurs projets, dont celui de Marigot qui vient d'être approuvé, il n'y en a qu'un seul visitable celui de Roseau en plein cœur de la capitale, dont l'ancien Premier Ministre Eugénia Charles était le représentant. (voir Table XVII)

Ce complexe imposant, a subi des dégâts considérables lors de la tempête Lenny. Le coût de sa reconstruction ne pouvait en aucune façon être pris en charge par le budget de la Dominique. L'aide Japonaise a été apportée pour sa reconstruction.

Les communautés de pêche dynamiques que nous avons observé sont à Marigot au Nord, et à Fond St Jean au sud, où des projets de construction de nouveaux complexes sont prévus, celui de Porthmouth prévu non loin de la fameuse Indian River étant pour le moment mis de côté.

### ■ Le complexe de pêche de Basse Terre à St Kitts.

Les travaux étaient en cours de construction en août 2002, il s'agit d'une installation de type 1b. (voir Table XVIII)

TABLE XVIII

Localisation Lieu Site	St Kitts Basse Terre Côte Sud Ouest En chantier 2000-2001 9,0 M US\$
Aide inscrite Montant	<b>Type 1b</b>
un quai (Q)	Oui
une plateforme en pente douce (P)	Oui
un marché à poisson (M)	Oui
des emplacements de pêcheurs (L)	Oui
des installations de froid (F)	Oui
une tour de stockage d'eau (T)	Oui
des compresseurs (Co)	Oui
un espace de bureau (B)	Oui
une digue (D)	Oui

Nous avons fait le tour de l'île pour observer les types d'installations et les barques, toutes de petites tailles.

### ■ Les Complexes de pêche d'Antigua

Il y a d'une part le marché aux poissons de St John qui a été construit en pleine ville au fond de la baie, et d'autre part les deux installations de Johnson Point au sud et Parham au Nord est qui sont en cours de construction. (voir Table XIX)

Attaché au quai du complexe de St John il y avait au début août 2002 six bateaux de plus de 12 m, et une quinzaine de petites barques semi pontées ou de canot avec hors bord.

Les deux complexes en cours de construction ont été conçus par OCOH Corporation du Japon et non, l'OAFIC comme nous l'avons vu dans la plupart des îles du sud. Celui du sud est plus important car il a nécessité la construction d'une digue qui protège l'entrée d'une petite baie, exposée à la houle du sud. Celui de Parham au fond d'une baie très protégée n'a pas nécessité la construction de digue et a ce titre est moins onéreux. En cette localisation le sol est calcaire, et facile à travailler tant à terre qu'en mer, un tel coût de 6,1 M US\$ ne pourrait se justifier que si les équipements futurs non installés lors de notre visite étaient anormalement élevés.

TABLE XIX

Localisation Lieu Site	Antigua St John Fond de baie	Antigua Johnson Point Côte Sud exposée	Antigua Parham Côte Nord Est Fond de baie
Aide inscrite Montant	97 11,2 M US\$	2000 7,9 M US\$	2001 6,1 M US\$
	Type 1a	Type 2	Type 2
un quai (Q)	150 m	100 m	100 m
une plateforme (P)	Non	50 x 15	50 x 15
des emplacements pour pêcheurs (L)	Non	Oui	Oui
un marché à poisson (M)	Oui		
ou en abri pour la vente du poisson (Vt)		Oui	Oui
des installations de froid (F)	Oui	Oui	Oui
un espace de bureau (B)	Oui	Oui	Oui
quai réservés aux long liners	Non	Oui	Oui
une digue (D)	50 m	100 m	Non

en construction

en construction

TABLE XVII

Localisation Lieu Site	Dominique Roseau Côte Ouest
Aide inscrite Montant	93-01 29 M US\$
	<b>Type 1b</b>
un quai (Q)	2 quais 60 m
une plateforme en pente douce (P)	50 x 15
un marché à poisson (M)	Oui
des emplacements de pêcheurs (L)	Oui
des installations de froid (F)	Oui
une tour de stockage d'eau (T)	Oui
des compresseurs (Co)	Oui
un espace du bureau (B)	Oui
les digues (D)	2
bassins protégés	2

En réalité c'est une sorte de port constituée de trois parties une darse fermée 60 x 50, un corps de bâtiments techniques avec conservation et marché à poisson une plateforme et des locaux pour les pêcheurs protégé par une imposante digue en béton.

## Annexe 2

### Bibliographie sommaire

- (1) La monographie suivante contient de très nombreuses informations sur le secteur pêche de ces îles: «World Swordfish Fisheries: An analysis of swordfish fisheries, market trends and trade patterns past-present-future» Volume IV Latin America Part B Caribbean (4 volumes) by US Department of Commerce, National Oceanic and Atmospheric Administration, National Marine Fisheries Service, November 2001.
- (2) FAO «Statistiques annuelles sur la pêche»
- (3) <http://www.iccat.es> International Commission for the conservation of Atlantic Tunas (ICCAT)
- (4) <http://www.sea-world.com>
- (5) <http://www.caricom.org>
- (6) <http://www.caricom-fisheries.com>
- (7) Ministry of Foreign Affairs: «Japan's Official Development Assistance, Annual Report,
- (8) Tarte, Sandra: «Japan's aid diplomacy and the Pacific islands» Asia Pacific Press, National Centre for Development Studies 1998. Association for the Promotion of International Development, Tokyo.
- (9) Brochure de présentation de l'OAFIC présentant les principaux projets réalisés dans 26 pays et les missions réalisées. OAFIC. Overseas Agro-Fisheries Consultants Co Ltd, dont le siège est Shuwa Daini Toranomon Bldg, 2F; 21-19 Toranomon 1-Chrome; Minato-Ku Tokyo 105-0001 Japan.
- (10) «ACP-EU Partnership Agreement signed in Cotonou on 23 June 2000» in The ACP-EU Courier September 2000.
- (11) «The Community Budget» European Commission . InfoFinance 1999.
- (12) The Caribbean and the European Union. Data from the European Commission.
- (13) «A European Union Strategy for Sustainable Development 2002» by European Commission: in Office for Official Publications of the European Communities.

### Sur les économies de ces petits pays:

- (14) Crusol, Jean: «Economies insulaires de la Caraïbe» Editions caribéennes 1980
- (15) «Caribbean Development Bank Annual Report» 2001
- (16) Grenada: 2002 «Budget Speech Presented to the House of Representatives December 3, 2001 by HON. A. Boatswain Minister of Finance of Grenada.»
- (17) St Kitts & Nevis: 2002 «Budget Address Presented to the National Assembly on Monday 17th December 2001 by HON. D. Douglas, Prime Minister and Minister of Finance.»
- (18) Antigua: 2002 «Budget Statement. Delivered by HON. L. Bird, Prime Minister and Minister of Finance on Friday 22th March 2002.»
- (19) Dominica: «Budget Address 2002 by HON Pierre Charles Prime Minister and Minister for Finance and Planning, 24 Th June 2002.»
- (20) St Lucia: «Budget Address 2002» in <http://www.Stlucia.gov.lc>

### Divers autres documents consultés:

- (21) Journeaux consultés :  
«Grenadian Voice» de Grenade  
«The Daily Observer» d' Antigua  
«Tropical Star» de Dominique  
«The Chronicle» de Dominique
- (22) «Report of the Royal Commission of Inquiry into The Medical Benefits Scheme.» Antigua & Barbuda. July 2002
- (23) Cramer, Jean, «Large pelagic logbook newsletter» 1993-1994 NOAA Technical Memorandum.
- (24) Sturm, M.G. de L., «The living resources of the Caribbean Sea and adjacent regions» in Caribbean Marine Studies, Vol 2, 1991.
- (25) Sullivan Sealey, Kathleen and Bustamante, Georgina: «Setting Geographic Priorities for Marine Conservation in Latin America and the Caribbean» 1999.
- (26) Petitjean Roget, B, «Contribution à l'analyse comparative de la structure agricole des différents îles de la Caraïbe» Paris DES photocopié 1971
- (27) Petitjean Roget, J, «La Société d'Habitation» Thèse Paris 1978.